



AGGLO

FRIBOURG - FREIBURG

GUIDE DES PLANS DE MOBILITÉ

POUR LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONS



SOMMAIRE

- 5 ÉDITORIAL**
- 10 UNE COMPLÉMENTARITÉ NÉCESSAIRE ENTRE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET ENTREPRISES**
- 11 LE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE**
- 13 LES MOTIVATIONS POUR LANCER UNE DÉMARCHE DE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE**
- 15 LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE**
- 24 LES ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ**
- 25 LES INGRÉDIENTS DU SUCCÈS**
- 26 DES ENTREPRISES SONT DÉJÀ ENTRÉES DANS UNE DÉMARCHE ACTIVE DE GESTION DE LA MOBILITÉ**
- 27 EXEMPLES D'ENTREPRISES AVEC DES PLANS DE MOBILITÉ DANS LA PRATIQUE**
 - 27** Richemont SA
 - 30** Groupe E SA
 - 32** UCB Farchim SA
 - 34** Schott SA
 - 36** La Vuarpillière
- 39 MODE D'EMPLOI**
- 42 POUR EN SAVOIR PLUS**

ÉDITORIAL

ÉDITORIAL

COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE DÉPLACEMENT ET DES ACTIONS POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

L'Agglomération de Fribourg constitue le poumon économique du canton. Elle concentre en effet, sur un territoire restreint, plus de 40% des emplois et 36% des entreprises du canton de Fribourg (OFS 2017). L'attractivité de cet espace occasionne chaque jour un nombre important de déplacements pendulaires et professionnels. Même si le télétravail pourrait à l'avenir réduire quelque peu l'augmentation de la demande en mobilité constatée ces dernières années, la mobilité restera un enjeu majeur et vital pour le fonctionnement des entreprises ainsi que pour l'attractivité du territoire.

Face au phénomène de congestion du réseau routier, se déplacer pour se rendre au travail peut être source de fatigue, voire de stress. Alors que les trajets domicile-travail représentent actuellement environ un tiers des distances parcourues dans l'agglomération, selon le microrecensement de 2015, les pouvoirs publics et les entreprises ont une responsabilité partagée en matière de gestion de la mobilité professionnelle. Les premiers sont garants de la mise à disposition d'infrastructures de transport performantes tandis que les secondes peuvent faciliter les déplacements de leurs collaborateurs en encourageant des comportements vertueux.

L'Agglomération de Fribourg planifie et finance la réalisation de nombreux projets infrastructurels destinés à faciliter les différentes formes de déplacement. Elle entend également promouvoir une mobilité durable au sein des entreprises en proposant à ces dernières l'élaboration de plans de mobilité et des incitations financières ciblées. Le développement des infrastructures ne pouvant répondre à lui seul aux besoins des employés, les entreprises ont un rôle fondamental dans l'optimisation et la facilitation des déplacements de leurs collaborateurs.

Le présent guide entend regrouper de manière synthétique les informations nécessaires et utiles aux entreprises soucieuses de la mobilité de leurs collaborateurs. Il propose :

- Un appui méthodologique aux entreprises souhaitant mettre en place un plan de mobilité.
- Un aperçu des bonnes pratiques en la matière mises en place par quelques entreprises de la région.
- Une présentation des incitations mises en place par les autorités publiques afin d'encourager les entreprises à offrir aux employés différents modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements pendulaires.

Il s'agit donc d'un outil au service des entreprises et des institutions de l'Agglomération de Fribourg.

Le Comité d'agglomération vous en souhaite une bonne lecture.

L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG, UNE RÉGION AUX OBJECTIFS AMBITIEUX EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ DURABLE

L'Agglomération de Fribourg est une institution de droit public qui regroupe depuis 2008 dix communes du centre cantonal (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Düdingen, Givisiez, Granges-Paccot, Fribourg, Marly, Matran, Villars-sur-Glâne). Ces communes lui ont délégué plusieurs tâches d'intérêt régional, notamment en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de promotion économique. Cette structure est également porteuse des projets d'agglomération, soutenus par la Confédération, qui constituent une forme de planification territoriale dont l'objectif principal est la coordination entre le développement de l'urbanisation et des transports, tout en assurant une qualité de vie élevée.

L'Agglomération de Fribourg a connu une très forte croissance au cours des dernières années et compte désormais quelque 83'000 habitants. Cet espace densément peuplé est un attracteur majeur en termes de déplacements liés au travail, aux achats, et aux loisirs. Les déplacements pendulaires (domicile-travail) et les déplacements professionnels (liés à l'activité) constituent actuellement quelque 30% des distances parcourues. Ils sont majoritairement effectués en voiture (66% des distances parcourues), quand bien même une tendance à un recours accru aux transports publics et à la mobilité douce peut être observée ces dernières années concernant le trafic pendulaire. Ces chiffres sont encourageants, mais la part des modes doux reste faible en comparaison avec d'autres agglomérations en Suisse.

L'Agglomération de Fribourg, dans le cadre de ses prérogatives, s'est donné pour objectif de favoriser un report modal vers les transports publics et la mobilité douce en augmentant l'offre et les infrastructures à disposition de la population (nouvelles gares, lignes de bus ou voies cyclables en site propre). L'objectif de ces investissements est double. Il s'agit d'une part de favoriser des modes de déplacement durables au sein de l'agglomération et, d'autre part, de libérer le réseau routier existant afin qu'il puisse être affecté aux déplacements qui ne peuvent être aisément reportés sur d'autres moyens de transport. Une politique d'aménagement du territoire ambitieuse complète ce dispositif. Il s'agit de s'assurer que les nouvelles zones destinées à l'habitat mais aussi aux activités soient situées de manière optimale par rapport aux réseaux de transport. Ce faisant, c'est avant tout la nature des activités qui est déterminante pour la localisation d'une nouvelle entreprise.

Parallèlement à ces objectifs généraux, l'Agglomération de Fribourg mène une politique d'incitation au report modal spécifiquement destinée aux entreprises. Les déplacements pendulaires connaissent depuis plusieurs années une augmentation significative, accentuée par une forte croissance démographique. Le phénomène de l'e-commerce, qui connaît un essor fulgurant, contribue également à l'accroissement des déplacements professionnels.

Une politique en matière de mobilité ambitieuse développée au sein même de l'entreprise permet de reporter une partie des trajets effectués vers des modes de déplacement alternatifs et peut simultanément diminuer la pression sur les infrastructures de transport.

UN PARTENARIAT ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Le développement des infrastructures et des services de transport par les collectivités publiques est indispensable pour offrir des solutions de déplacement attractives et plus durables. Toutefois, l'expérience montre qu'un accompagnement est également nécessaire pour orienter les collaborateurs vers le mode de déplacement le plus performant pour effectuer le déplacement envisagé. Dans cette optique, les entreprises peuvent jouer un rôle décisif pour inciter au changement d'habitudes en matière de mobilité en proposant des incitations pertinentes.

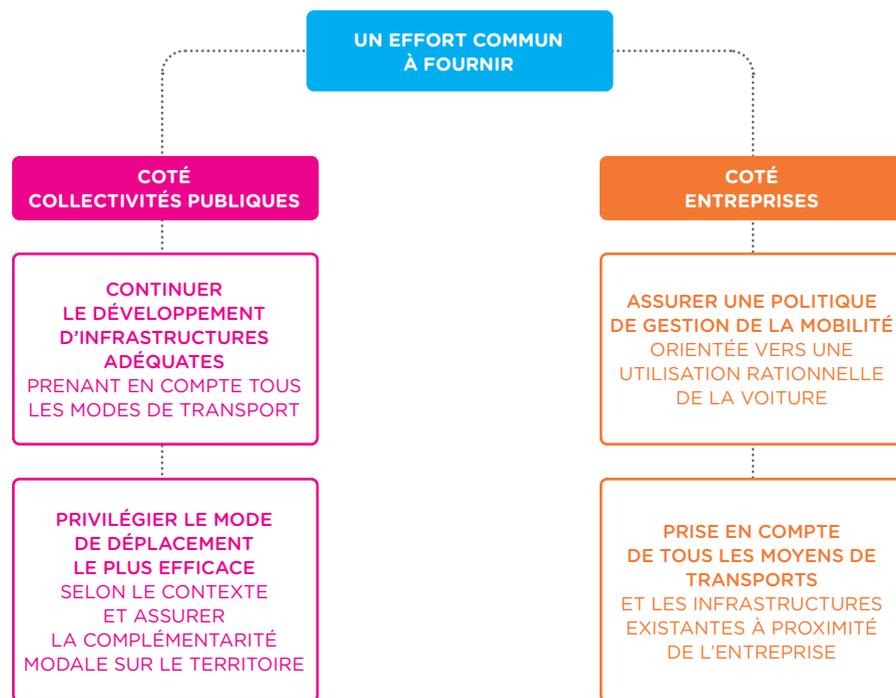
Les plans de mobilité d'entreprise permettent d'optimiser les déplacements pendulaires et professionnels des collaborateurs, tout en tenant compte des spécificités de l'entreprise. L'Agglomération de Fribourg promeut les synergies entre les entreprises d'un même secteur géographique et met à disposition de celles qui se dotent d'un plan de mobilité un soutien financier indirect sous forme de subventionnement à des mesures incitatives au report modal.

La procédure en vue de l'établissement d'un plan de mobilité d'entreprise, ainsi que des exemples de bonne pratique, sont présentés dans les chapitres suivants.

Les mesures concrètes dans ce domaine, soutenues financièrement par l'Agglomération de Fribourg, dans le sens d'un véritable partenariat entre les secteurs public et privé, sont résumées à la fin du présent guide.

UNE COMPLÉMENTARITÉ NÉCESSAIRE ENTRE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET ENTREPRISES

Le développement des infrastructures et des services de transport par les collectivités publiques est indispensable pour multiplier les possibilités de déplacement. Toutefois, l'expérience montre qu'un accompagnement est également nécessaire pour orienter les employés vers le mode de déplacement le plus performant pour effectuer le trajet envisagé. Dans cette perspective, les entreprises peuvent jouer un rôle décisif pour inciter au changement d'habitudes en matière de mobilité, en proposant les incitations pertinentes.



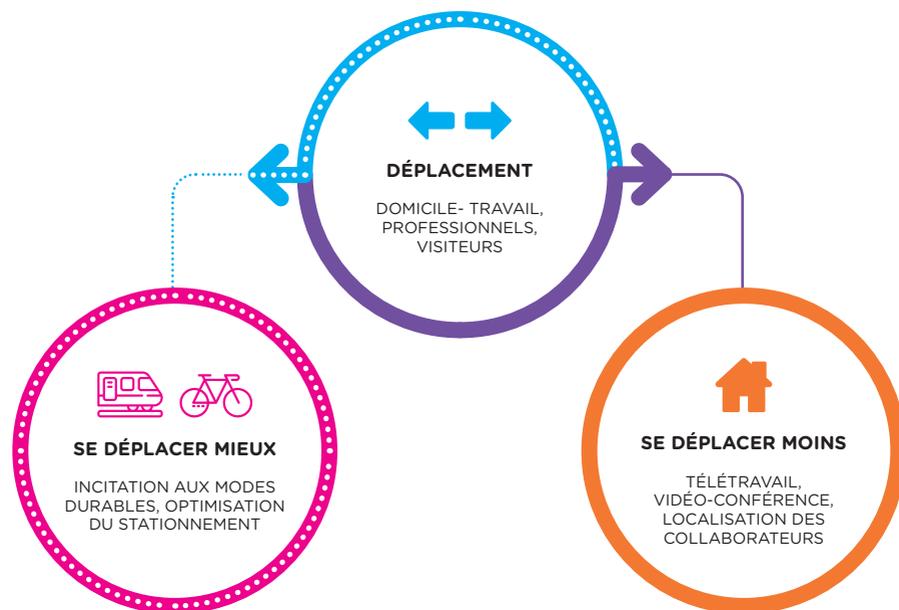
LE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

LE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

Un plan de mobilité d'entreprise est une démarche dynamique et de long terme, consistant à accompagner les changements de comportements en matière de déplacement.

Il consiste donc en un ensemble de mesures mises en place par une entreprise en vue d'orienter ses collaborateurs vers des déplacements rationalisés et plus durables et répondre ainsi aux problématiques engendrées par le trafic motorisé et la nécessaire rationalisation de l'utilisation des espaces.

La mobilité en entreprise est caractérisée par différents types de déplacement sur lesquels il est possible d'agir :



Le Plan de Mobilité Inter-Entreprises

Processus commun de gestion de la mobilité de plusieurs entreprises situées dans une même zone, menant à des actions collectives, mutualisées et permettant l'augmentation de l'impact des mesures (ex. : la création d'équipes de covoiturage) et la rationalisation des ressources et des moyens.

LES MOTIVATIONS POUR LANCER UNE DÉMARCHE DE PLAN DE MOBILITÉ

La gestion du stationnement

L'entreprise n'a pas suffisamment de places de parc pour ses employés ou souhaite optimiser l'utilisation des places à disposition et de leur espace extérieur.

La réduction des coûts

L'entreprise doit réduire ses coûts et notamment le budget alloué à la location et à l'entretien des places de parc.

L'entreprise souhaite optimiser les coûts liés aux déplacements professionnels des collaborateurs effectués avec leur voiture privée ou avec des véhicules de service d'entreprise.

L'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs

L'entreprise souhaite améliorer les conditions de travail et le bien-être des employés, diminuer le stress et la fatigue induits par les déplacements.

L'entreprise souhaite contribuer à la réduction des coûts de déplacement de ses collaborateurs.

La sensibilisation aux questions environnementales

Dans le contexte de l'évolution du climat, l'entreprise s'est engagée dans une démarche de développement durable et souhaite réduire son empreinte environnementale. L'entreprise réalise un bilan carbone ou a entamé une démarche qualité en vue d'une certification et souhaite améliorer son image.

Si l'entreprise rencontre des problématiques d'accessibilité communes à celles d'entreprises voisines, il peut être pertinent de mener une démarche collective (Plan de Mobilité Inter-Entreprises) pour en rationaliser les ressources financières et humaines (enquête unique, diagnostic global...).

LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PLAN DE MOBILITÉ

BONNE PRATIQUE N°1

CONSIDÉRER TOUS LES MODES DE TRANSPORT SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET REMETTRE EN AVANT L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT DES COLLABORATEURS

PRINCIPE

Participer aux frais de déplacement quel que soit le moyen de transport utilisé.

De nombreuses entreprises proposent à leurs employés une place de stationnement, le plus souvent gratuite ou à un prix très inférieur à son coût réel, sans condition d'accès et sans limite de durée. Cette pratique équivaut à octroyer une subvention aux automobilistes, alors que bien souvent, et en parallèle, les utilisateurs d'autres modes de transport ne reçoivent aucune compensation financière ou en nature.

La bonne pratique consiste donc à octroyer une participation aux frais de transport, si possible équivalente (au minimum) au coût de la place de parc à la charge de l'entreprise, à tous les collaborateurs qui ne sollicitent pas une place de parc.

Cette somme peut être forfaitaire («cash» contre parking) ou octroyée sur la base d'une dépense réelle, par exemple l'achat d'un titre de transport public.

Coût estimatif d'une place de parc

PAR PLACE	COÛT MOYEN DE CONSTRUCTION (CHF)	COÛT MOYEN DE FONCTIONNEMENT (CHF)	COÛT MOYEN DE LOCATION (CHF)
EN SURFACE	5 000.- à 10 000.-	1 000.- à 3 000.- PAR ANNÉE	100.- à 400.- PAR MOIS
EN ÉLÉVATION	20 000.- à 30 000.-		
EN SOUS-SOL	40 000.- à 60 000.-		

Exemple: une entreprise loue des places de parc CHF 100.-/mois pour ses collaborateurs. Sur ce montant, CHF 60.-/mois sont à la charge de l'employé. L'entreprise subventionne donc les automobilistes à hauteur de CHF 40.-/mois. Une subvention équivalente peut ainsi être proposée aux collaborateurs ne sollicitant pas de place de parc.

Exemple: voir les fiches des entreprises Richemont ou Schott

BONNE PRATIQUE N°2

ADOPTER UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA MOBILITÉ

PRINCIPE

Prendre en compte le renouvellement du personnel et ses changements de vie et proposer une réflexion régulière aux collaborateurs sur leurs choix de mobilité.

Cette bonne pratique consiste à amener les collaborateurs à repenser périodiquement leur mobilité en les invitant à solliciter annuellement une des prestations de mobilité proposées par leur entreprise, comme par exemple une place de parc, une participation financière à l'abonnement de transport public ou encore une prime d'écomobilité.

Concernant les places de parc, une attribution périodique permet de prendre en compte l'évolution des besoins créés par le départ et l'arrivée de nouveaux employés, leurs changements de situation personnelle (déménagement, enfants à charge...) ainsi que professionnelle (nouvelles missions, nouveaux horaires...). Ceci est d'autant plus important si les places de parc sont octroyées sur la base de critères prenant en compte l'accessibilité au lieu de travail et les contraintes professionnelles et personnelles.

Exemple: voir la fiche de la zone industrielle de la Vuarpillière

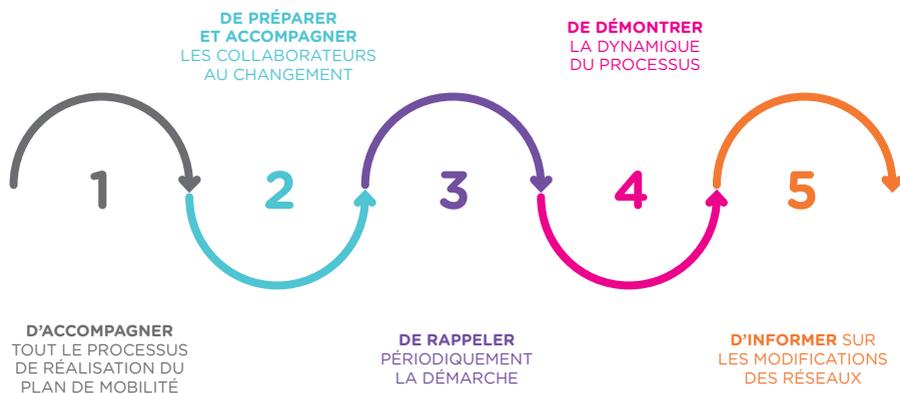
BONNE PRATIQUE N°3

PROPOSER UNE COMMUNICATION ACTIVE ET CONTINUE

PRINCIPE

Sensibiliser dans la durée pour préparer et accompagner le changement d'habitude de mobilité.

Un changement des habitudes et des comportements prend du temps. Aussi, dans le cadre d'un plan de mobilité ayant pour objectif d'inciter les collaborateurs à venir autrement qu'en voiture individuelle, il est primordial de procéder par étapes : sensibiliser, communiquer sur les alternatives possibles, les faire tester pour ensuite envisager un changement de mode de transport. La communication et l'animation constituent donc des éléments fondamentaux et transversaux, qu'il s'agit d'activer régulièrement afin de permettre les actions suivantes :



Exemple : voir la fiche de l'entreprise UCB Farchim

BONNE PRATIQUE N°4

PROPOSER UN PLAN D'ACTION COMPLET ET COHÉRENT

PRINCIPE

Proposer un plan d'action complet, transparent et cohérent permet de faire changer efficacement les habitudes de mobilité en le nourrissant de mesures soutenues par des acteurs clés de l'entreprise.

Un plan de mobilité peut être défini comme un écosystème, dont la réussite dépend de l'intégration des différents leviers d'intervention que sont :

- l'incitation à l'utilisation de modes de transport durables
- la gestion du stationnement
- la communication
- l'évolution du plan d'action en fonction de la « maturité » des collaborateurs, des objectifs et des résultats attendus ou obtenus

Il est en outre nécessaire que le projet fasse l'objet d'une communication transparente auprès de tous les employés, d'un suivi régulier et d'une implication de l'ensemble des acteurs clés. Enfin, il doit disposer des ressources humaines et financières suffisantes au regard des mesures prises.

Exemple : voir la fiche de l'entreprise UCB Farchim et celle de la zone industrielle de la Vuarpillière

BONNE PRATIQUE N°5

OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

PRINCIPE

L'organisation des ressources de mobilité de l'entreprise (et notamment les véhicules d'entreprise, les infrastructures de mobilité à disposition...) est optimisée afin de fournir les meilleurs outils pour les besoins professionnels des collaborateurs tout en réduisant, dans la mesure du possible, leurs déplacements.

Optimiser la mobilité professionnelle

La mise à disposition de moyens de transport tels que des titres de transport public transmissibles, un abonnement Mobility d'entreprise, des vélos ou véhicules d'entreprise partagés, ou encore des abonnements à des systèmes de vélos en libre service, permet de limiter les frais liés aux déplacements professionnels. La mise à disposition de ces moyens de transport permet également de décorrérer le déplacement pendulaire du déplacement professionnel et incite les collaborateurs à venir autrement sur leur lieu de travail.

Développer les équipements

La mise à disposition de modes de transport durables pour les déplacements ainsi que l'installation d'équipements (parkings vélos, bornes de recharge, vestiaires, casiers, douches...) permettent d'encourager le choix d'alternatives à la voiture et représentent une incitation importante en faveur de leur utilisation, de l'environnement et de la santé.

Optimiser le nombre et «verdir» la flotte de véhicules

Outre la mutualisation et le partage des véhicules d'entreprise, voire le recours à l'autopartage, le changement des véhicules par des véhicules électriques ou moins gourmands en énergie, contribue à donner une image responsable de l'entreprise et montre l'engagement de celle-ci pour la protection du climat.

Rationaliser les remboursements kilométriques

Le remboursement kilométrique pour l'utilisation d'une voiture particulière pour des déplacements professionnels incite les collaborateurs à utiliser ce moyen de transport sans y réfléchir. L'abandon de ce système au profit de réservation de véhicules d'entreprise ou d'incitation à d'autres moyens de transport pour certains trajets, permet de réduire cette pratique et de limiter les coûts induits.

BONNE PRATIQUE N°6

OPTIMISER LE STATIONNEMENT ET FLEXIBILISER LES PRATIQUES

PRINCIPE

Le parking est le premier facteur d'influence du mode de transport utilisé pour les déplacements pendulaires. Gérer le stationnement œuvre pour l'équité de traitement des collaborateurs pour l'accès à l'entreprise et permet à l'entreprise de rendre intelligible les droits d'accès et les prestations de mobilité pour les collaborateurs.

Gérer le stationnement avec équité et efficacement

En cas de pénurie de places de parc, il s'agit de garantir l'accès au stationnement pour les collaborateurs qui en ont le plus besoin. Dans ce sens, établir un règlement de parking permet de définir clairement, objectivement et de façon transparente, qui a droit à quelles prestations de mobilité et à quelles conditions.

L'attribution des places disponibles pour une période déterminée (par exemple, une année) en fonction de critères (accessibilité, besoins personnels et/ou professionnels...) constitue un très bon outil pour définir les priorités d'accès au parking.

Favoriser l'accès au parking pour certaines pratiques (comme le covoiturage) en donnant une priorité ou/et certains avantages (garantie de la place, place bien située) contribue également à encourager les pratiques de mobilité plus vertueuses.

Dans un souci d'équité, cette gestion du stationnement sera complétée par des mesures incitatives aux alternatives durables.

.....

Exemple: voir la fiche de l'entreprise Richemont

Flexibiliser les pratiques de mobilité durable

Afin de ne pas enfermer les collaborateurs dans leur mode de transport et leur donner de la flexibilité dans les cas d'imprévus, l'entreprise peut donner aux personnes n'ayant pas de place permanente, et venant autrement qu'en voiture la majorité du temps, un accès occasionnel au parking (sous certaines conditions ou selon un quota défini en amont).

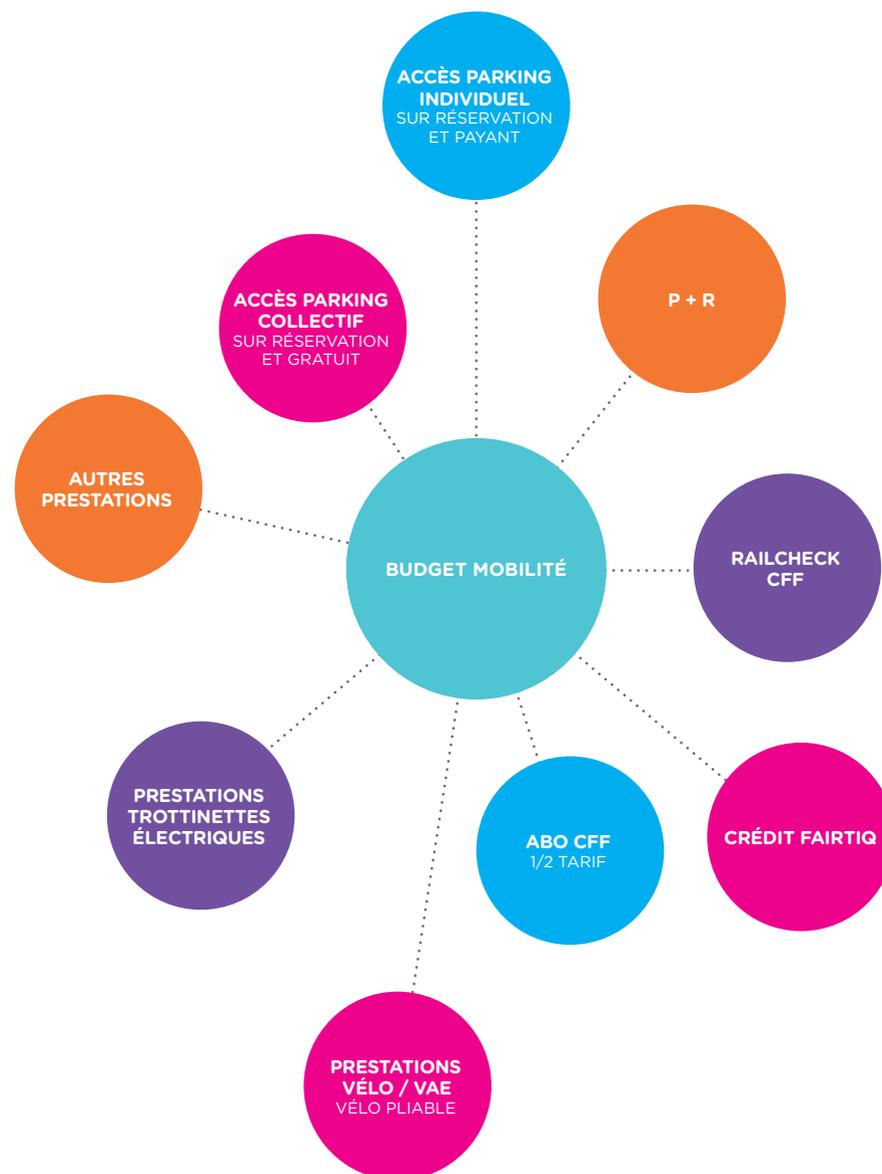
Ces places occasionnelles peuvent être des places réservées par l'entreprise à cet effet, ou « être prises » sur les places laissées libres par d'autres collaborateurs durant leur absence.

Si la place de parc est payante, déduire toute absence du montant à payer constitue un levier important pour inciter les employés à libérer leur place et ainsi optimiser l'occupation d'un parking. Dans ce cas, pour équilibrer et rationaliser la pratique, la réservation d'une place occasionnelle peut aussi être payante.

Définir des retours en cas d'imprévus, donner accès à des places de parc individuelles occasionnelles, offrir certains avantages (place gratuite ou à tarif réduit si la place est payante par ailleurs) sont autant de possibilités pour flexibiliser la pratique du covoiturage, la rendre moins contraignante et donc plus attractive.

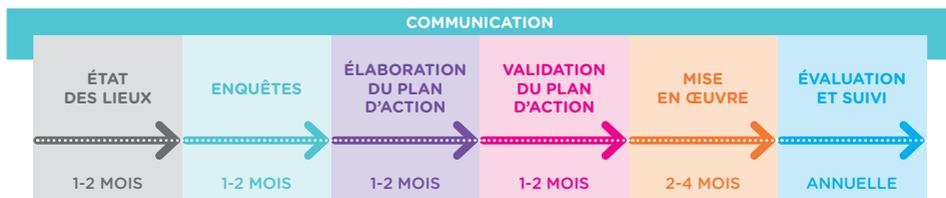
Flexibiliser un maximum les possibilités de transport est parfois nécessaire pour certaines catégories de collaborateurs ou professions. Dans ce cadre, offrir des bouquets mobilité avec un choix large de prestations est préconisé (exemple: 90 accès au parking/ an, CHF 200.-/an de subvention aux transports publics, CHF 50.- d'abonnement Mobility, quota de réservation de vélos d'entreprise).

	CIBLE	PARKING	CASHOUT
BOUQUET MOBILITÉ DURABLE jusqu'à 20 jours seul. en voiture	Personne qui souhaite et peut effectuer la majorité de ses déplacements pendulaires à pied et/ou en transports publics et/ou à vélo.	20 accès / an Gratuit	CHF 600.- / an
BOUQUET COVOITURAGE jusqu'à 20 jours seul. en voiture	Personne qui souhaite et peut effectuer la majorité de ses déplacements pendulaires en covoiturage.	Place permanente en équipe Prioritaire et gratuite + 20 accès individuels / an Gratuit	3 retours imprévus / an / cov. Modalité à définir
BOUQUET MULTIMODAL jusqu'à 90 jours seul. en voiture	Personne à temps partiel et/ou en télétravail et/ou à mobilité saisonnière (voiture en hiver p. ex.) qui effectue une partie de ses déplacements pendulaires en mobilité durable en complémentarité avec la voiture et/ou la moto / scooter.	90 accès / an Gratuit	CHF 300.- / an
FORFAIT AUTOSOLISTE jusqu'à 230 jours seul. en voiture	Personne qui souhaite ou doit effectuer tous ses déplacements pendulaires en voiture.	Accès permanent Attribué via critères CHF 60.- / mois Pour 5 jours par semaine au pro rata des jours demandés	X



LES ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ

Un plan de mobilité est un processus dynamique qui s'inscrit dans la durée. Il est usuellement mis en place selon la séquence suivante. Celle-ci peut néanmoins varier en fonction des situations et des besoins de chaque entreprise :



Préalablement à l'état des lieux, il convient de définir les objectifs et les moyens de mise en œuvre, de mettre en place un comité de pilotage et d'élaborer un plan de communication.

Etat des lieux : évaluation de l'accessibilité de l'entreprise et analyses spatiales (potentiels d'utilisation de différents moyens de transport en fonction des lieux de domicile des collaborateurs).

Enquête : questionnaire à l'ensemble des employés afin de déterminer les caractéristiques de mobilité des collaborateurs et leur disposition aux alternatives à la voiture individuelle. Travail parallèle avec éventuellement des groupes « d'utilisateurs » afin d'approfondir les éléments recueillis dans l'enquête.

Elaboration et validation du plan d'action : sur la base des résultats de l'état des lieux et des enquêtes, définition d'une stratégie de mise en œuvre avec la proposition de mesures concrètes, un planning et un budget associés.

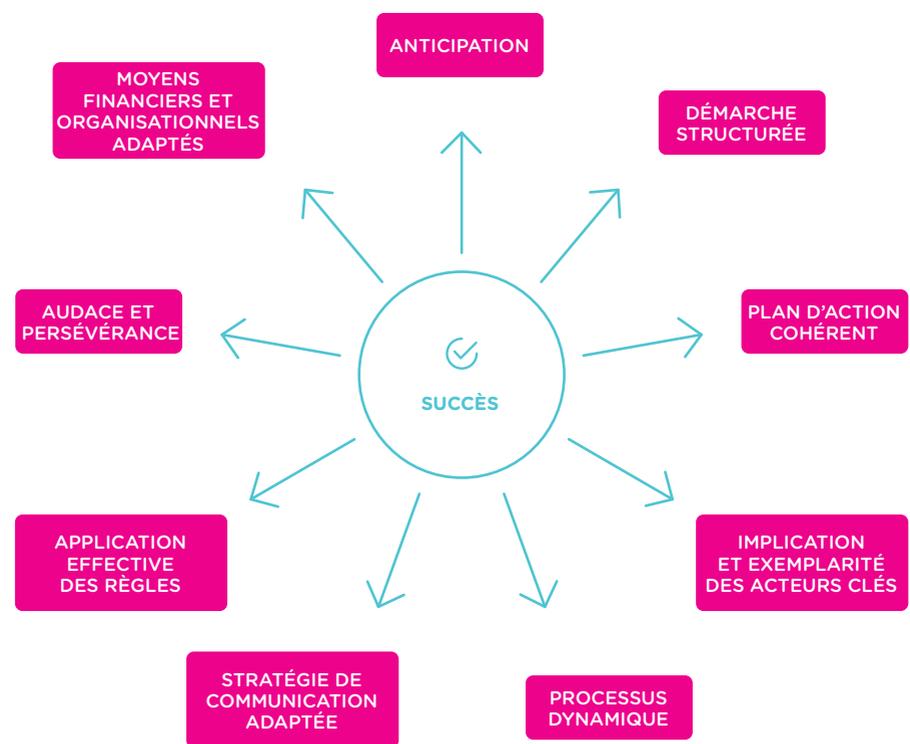
Mise en œuvre : déploiement des mesures identifiées comme pertinentes pour répondre à la problématique de mobilité rencontrée.

Evaluation et suivi : évaluation périodique des mesures afin de tenir compte des changements des infrastructures, de l'évolution des mentalités et de la satisfaction des employés ainsi que, sur cette base, de déterminer les effets des mesures prises et les adapter.

Coûts : les coûts de réalisation d'un plan de mobilité sont variables et dépendent de facteurs tels que l'internalisation ou l'externalisation des études, des mesures effectivement mises en place et des ressources internes pouvant être affectées au projet.

LES INGRÉDIENTS DU SUCCÈS

Les entreprises qui affichent les plus belles réussites en matière de gestion de la mobilité ont utilisé tout ou partie des ingrédients suivants :



Spécificités des plans de mobilité interentreprises :

- Mutualisation des prestations et des ressources
- Processus participatif et suivi régulier
- Complémentarité avec un plan de mobilité interne à l'entreprise

DES ENTREPRISES SONT DÉJÀ ENTRÉES DANS UNE DÉMARCHE ACTIVE DE GESTION DE LA MOBILITÉ



EXEMPLES D'ENTREPRISES AVEC DES PLANS DE MOBILITÉ DANS LA PRATIQUE

RICHEMONT SA

Taille: 900 collaborateurs
Secteur: Industrie du luxe
Situation: Villars-sur-Glâne

CONTEXTE

Une étude sur la mobilité a été entamée dès 2014, de façon mutualisée sur la zone de Villars-sur-Glâne, dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle. Depuis, Richemont a élaboré son propre plan de mobilité interne pour optimiser le stationnement, améliorer l'accessibilité du site pour ses collaborateurs et contribuer à la réduction de ses émissions de CO₂.

ACCESSIBILITÉ DU SITE

- 2 lignes de bus desservent la zone (bus zones 10 et 11)
- 15 mn en vélo et 12 mn en bus de la gare de Fribourg
- Station PubliBike a proximité en construction
- Proche de la sortie de l'autoroute

MESURES MISES EN ŒUVRE

Mise en place d'un plan de mobilité complet géré via l'outil FairPark

Mobilité douce / électrique

- Parkings gratuits de vélos couverts
- Prime d'écomobilité de CHF 700.-/an
- Rabais sur l'achat de vélos ou vélos électriques chez certains partenaires
- Incitations pour l'achat d'un vélo à chaque nouvelle période d'inscription
- Possibilité de parking occasionnel pour un coût de CHF 5.-/jour
- Offre PubliBike (abonnement annuel à prix préférentiel)

Transports publics

- Subvention pour les abonnements de transports publics sur présentation d'un justificatif jusqu'à CHF 840.-/an
- Retour en cas d'imprévu possible via la réservation d'un véhicule d'entreprise ou en taxi
- Possibilité de parking occasionnel pour un coût de CHF 5.-/jour

Covoiturage

- Incitation au covoiturage via outil de mise en relation interne
- Parking dédié gratuit

Diminution des déplacements domicile-travail

- Télétravail possible à 20% du taux d'activité par semaine

Gestion du stationnement

- Environ 790 places pour l'ensemble des collaborateurs
- 591 places payantes à CHF 30.-/mois. Places attribuées selon critères
- Environ 14 places dédiées aux véhicules électriques

Gestion des déplacements professionnels / en journée

- Transports publics payés par l'entreprise
- Voiture d'entreprise à disposition

Communication et autres mesures

- Réalisation d'un dépliant explicatif distribué à tous (Zcard)
- Participation à Bike to Work
- A chaque nouvelle période d'inscription, campagne d'information

Effets obtenus et résultats

- Optimisation du stationnement
- Report sur le covoiturage important
- Diminution des émissions de CO₂

Contact

Virginie Python | virginie.python@richemont.com
Richemont International SA | Route des Biches 10, 1752 Villars-sur-Glâne

GROUPE E SA

Taille: 1600 collaborateurs dont 190 apprentis
Secteur: production et distribution d'électricité
Situation: Granges-Paccot, à environ 2 km du centre-ville de Fribourg

CONTEXTE

Dans le cadre de son emménagement dans son siège à Granges-Paccot en 2011, l'entreprise Groupe E a élaboré un plan de mobilité afin d'encourager ses collaborateurs à diminuer leur impact environnemental lié aux habitudes de transport et pour assurer l'accessibilité du site. Une démarche parfaitement cohérente pour cette entreprise engagée dans le développement durable.

ACCESSIBILITÉ DU SITE

Trottoirs, passages piétons et pistes cyclables. Arrêt de bus Forum Fribourg de la ligne 1 des TPF à environ 200 m. Gare Fribourg Poya à 1 km du site. Autoroute A12 - sortie Fribourg-Nord située à 300 m.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Mobilité douce / électrique

- Parking couvert pour deux-roues
- Vestiaires et douches
- Bornes de recharge pour véhicules électriques

Transports publics

- Subvention pour les abonnements de transport public

Covoiturage

- Promotion du covoiturage en proposant un système de mise en relation interne et externe à l'entreprise

Diminution des déplacements domicile-travail

- Promotion du télétravail
- Encouragement à l'utilisation de la vidéoconférence

Gestion du stationnement

- Environ 180 places de parc sur site et accords avec les parkings alentours
- Taxe pour l'accès au parking de l'entreprise (CHF 50.-/mois)

Gestion des déplacements professionnels en journée

- Mise à disposition d'une flotte de véhicules partagés incluant des véhicules hybrides et électriques
- Accès au portail CFF pour les déplacements professionnels via le contrat d'entreprise
- Abonnement Mobility à disposition des collaborateurs pour les déplacements professionnels

Communication et autres mesures

- Page intranet dédiée à la mobilité
- Subventionnement d'un restaurant d'entreprise
- Organisation d'actions de mobilité douce ponctuelles, p. ex. participation à l'action nationale « Bike to work »

Effets obtenus et résultats

- La flotte de véhicules électriques parcourt plus de 20'000 km par an (chiffres 2018)
- 12% des collaborateurs de Granges-Paccot profitent de la subvention pour les déplacements pendulaires en transports publics (chiffres 2018)
- Entre 2014 et 2017, les émissions en CO₂ de la société Groupe E SA ont diminué de 19.5% pour les déplacements professionnels et de 23.8% pour les déplacements pendulaires
- Les recettes de la taxe mensuelle d'accès au parking pour les ayants droits (CHF 50.-/mois) permettent de financer les autres mesures

Contact

Véronique Schnabel Mitrev | Tél. 026 352 54 58 | veronique.schnabelmitrev@groupe-e.ch

UCB FARCHIM SA

Taille: 540 collaborateurs à Bulle
Secteur: pharmaceutique
Situation: Bulle, zone d'activités de Planchy

CONTEXTE

Une réflexion sur la mobilité a été entamée dès 2012, de façon mutualisée sur la zone de Planchy, notamment en coopération avec les entreprises Liebherr et Sottas. Parallèlement, l'entreprise UCB Farchim a réalisé son propre plan de mobilité pour compléter les mesures communes et faire face à la croissance du nombre de collaborateurs accueillis sur son site et donc à la saturation de son parking. Enfin, l'entreprise a souhaité dès le départ s'inscrire comme entreprise contribuant au bien-être de ses collaborateurs et soucieuse de la protection de l'environnement.

ACCESSIBILITÉ DU SITE

Ligne Mobul 203 (durant les heures de pointe, fréquence toutes les 30 min.). Accès à la route cantonale près de la sortie de l'autoroute / route de contournement. Pistes cyclables permettant l'accès en mobilité douce au site en 8 min. en bus ou en vélo depuis la gare de Bulle.

MESURES MISES EN ŒUVRE

«BONUS VERT» de CHF 2.50.-/collaborateur/jour quand il ne prend pas sa voiture pour se rendre sur site. L'objectif est de revoir le plan de mobilité tous les 3 ans environ et de faire vivre le plan de communication.

Mobilité douce / électrique

- Mise à disposition de vélos électriques
- Augmentation du nombre de places abritées
- Service d'entretien gratuit
- Participation à l'initiative « Bike to work » pendant 2 mois

Transports publics

- Subvention pour les abonnements de transports publics via le bonus vert
- AG gratuit pour les apprentis
- Demande d'augmentation des cadences de bus

Covoiturage

- Incitation avec 12 places de parc réservées et env. 50 usagers réguliers
- Site et application mobile communs à la zone: www.planchy-covoiturage.ch

Diminution des déplacements domicile-travail

- Télétravail possible jusqu'à 2 jours par semaine (au moins 1 jour mardi ou jeudi)
- Validé sous avenant au contrat de travail, ou télétravail occasionnel

Gestion du stationnement

- 287 places pour l'ensemble des collaborateurs
- Volonté de ne pas augmenter le nombre de places de parc
- Places gratuites: 1^{er} arrivé - 1^{er} servi
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (charge gratuite avec de l'électricité verte) - 18 places équipées

Communication et autres mesures

- Campagnes d'information diverses
- Rencontre entre covoitureurs actifs et potentiels
- Exemplarité du management
- Événements de reconnaissance pour les usagers du covoiturage, cyclistes
- Initiative « Bike to work »

Effets obtenus et résultats

- Env. 30'000 journées travaillées en mobilité douce
- Pas d'augmentation du nombre de places de parc
- Augmentation de la sensibilité à la mobilité alternative

Contact

Marc Padonou-Loko | Head of Site & Buildings Facilities | marc.padonou-loko@ucb.com
UCB Farchim SA | Ch. de Croix-Blanche 10, 1630 Bulle

SCHOTT SA

Taille: 210 collaborateurs
Secteur: industrie optique
Situation: Yverdon (Y-Parc)

CONTEXTE

Le nombre de places de parc est limité sur le site. De plus, SCHOTT Suisse SA souhaite contribuer à réduire l'impact sur l'environnement en incitant ses collaborateurs à privilégier des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. L'objectif du plan de mobilité est d'optimiser la gestion du stationnement, soutenir les collaborateurs qui utilisent une alternative, protéger la santé et l'environnement.

ACCESSIBILITÉ DU SITE

Site proche de la sortie d'autoroute. 2 lignes TRAVYS desservent l'Y-Parc; 8 min. de bus depuis la gare CFF. Trajet de 7 min. en vélo (pistes cyclables) depuis la gare CFF.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Mobilité douce / électrique

- Versement d'une subvention annuelle de CHF 400.- aux collaborateurs qui pratiquent la mobilité douce
- Abri pour les vélos devant l'entrée de l'entreprise
- 2 stations de vélos en libre service à Y-Parc via l'application mobile Donkey Republic

Transports publics

- Versement d'une subvention annuelle de CHF 400.- aux collaborateurs qui utilisent les transports publics

Covoiturage

- Les personnes pratiquant le covoiturage ont accès à une place de parc gratuite
- Retours payés jusqu'au domicile en cas d'imprévu ou d'urgence (3 retours pris en charge par an et par covoitureur)
- Accès aux services de conseils et de mise en relation de Covoiturage Arc Jurassien

Gestion du stationnement

- Gestion du stationnement à l'aide de la solution «FairPark». Attribution des places de parc d'une manière équitable sur la base de critères définis par l'entreprise (personnes à mobilité réduite, travail en équipe, enfants à charge et accessibilité en transport public)
- Possibilité de libérer sa place de parc, possibilité de demander une place occasionnelle (à la journée ou demi-journée)
- Coût d'une place de parking: CHF 40.-/mois
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques disponibles sur le site d'Y-Parc

Gestion des déplacements professionnels / en journée

- Les déplacements professionnels doivent s'effectuer, dans la mesure du possible, en transports publics

Communication et autres mesures

- La Commission du personnel a été impliquée dans la démarche
- Stand d'information lors de la mise en place du plan mobilité et de la gestion du parking
- Distribution de flyers
- Information détaillée aux nouveaux employés
- Application pour smartphone «FairPark».

Effets obtenus et résultats

- La gestion du stationnement est optimisée grâce à l'outil «FairPark». Les collaborateurs n'ont plus de problème à trouver une place de parc en arrivant le matin.
- La mise en place du plan mobilité a également favorisé la mobilité douce

Contact

Carine Tarchini | carine.tarchini-stark@schott.com
SCHOTT Suisse SA | Rue Galilée 2, 1401 Yverdon-les-Bains

LA VUARPILLIÈRE

Taille: env. 1'000 collaborateurs
Secteur: manufacture horlogère, biomédical
Situation: Nyon, VD

CONTEXTE

La zone industrielle de la Vuarpillière (Nyon) regroupe plus de 1'000 emplois et fait face au défi d'accueillir un nombre croissant de collaborateurs tout en limitant l'augmentation du trafic motorisé individuel et la pression sur l'offre en stationnement. Un plan de mobilité interentreprises de la zone industrielle de la Vuarpillière réunit depuis 2014 une quinzaine d'entreprises, en partenariat avec la ville de Nyon, la région de Nyon et le canton de Vaud, autour d'une démarche commune visant à garantir une accessibilité durable du site. Sa mise en œuvre passe notamment par des mesures incitatives pour les transports publics et la mobilité douce, une gestion du stationnement et des campagnes régulières de communication.

ACCESSIBILITÉ DU SITE

La zone industrielle de la Vuarpillière est située à 3.6 km du centre-ville de Nyon et à proximité immédiate (150 m) de l'autoroute A1 reliant Lausanne à Genève. Le train NStCM au départ de la gare de Nyon permet de rejoindre le site en moins de 4 min. à une cadence de 15 min. aux heures de pointe. Un réseau cyclable local (bandes cyclables) permet de rejoindre le centre-ville de Nyon en 15 min. à vélo.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Mobilité douce / électrique

- Campagnes de promotion de la mobilité douce
- Incitation à participer à « Bike to Work »

Transports publics

- Processus de demande d'une liaison supplémentaire à 16h17 du train NStCM en direction de Nyon au sein des séances regroupant les différents partenaires
- Incitation des entreprises à octroyer des subventions à leurs employés

Covoiturage / navettes

- Plateforme de mise en relation pour le covoiturage mutualisé; carte de potentiel de covoiturage; incitation des entreprises à donner des avantages aux covoitureurs (priorité et place garantie, place bien placée et gratuite ou à tarif réduit)

- Création de deux lignes de navettes autogérées: véhicules de 9 places conduits par les usagers, sur un principe d'abonnement (essence, assurance, entretien, etc.) pour réaliser des trajets pendulaires sur des axes et à des horaires définis à l'avance. Incitation des entreprises à prendre en charge une partie de l'abonnement.

Gestion du stationnement

- Le parking commun est géré selon un principe de quota/entreprise et une réattribution annuelle des accès de stationnement dans le but de garantir une équité de traitement et la disponibilité d'une place aux abonnés. Places payantes (CHF 90.-/mois place individuelle, CHF 50.-/mois place covoiturage).
- Incitation des entreprises à la gestion du stationnement interne sur la base de critères contribuant à rationaliser l'usage de la voiture individuelle.

Communication et autres mesures

- Site internet dédié: www.vuarpilliere.ch
- Création et diffusion de supports de communication: Zcards, flyers, affiches, etc.
- Campagne de communication une fois/an sur les transports publics, la mobilité douce, le covoiturage et les navettes autogérées. Réalisation de stands et events en entreprises.
- Séances semestrielles entre partenaires appelées « Comité des répondants mobilité » pour développer une communication directe et privilégiée ainsi que pour encourager l'échange d'expérience dans la gestion de la mobilité et le partage de bonnes pratiques.
- Différentes enquêtes de mobilité; des séances de conseils sur mesure appelées « check up mobilité » sur la mobilité interne; des « conseils personnalisés » pour accompagner les collaborateurs dans leur changement modal.

Effets obtenus et résultats

- Une étude en 2018 a permis de constater les évolutions suivantes depuis le lancement du plan de mobilité en 2014: augmentation du covoiturage à 18%, diminution des personnes circulant seules à bord d'une voiture de 63% à 59%, + 14% de voyageurs du NStCM.
- De plus en plus d'entreprises de la zone sont par ailleurs en train de mettre en place une gestion du stationnement à l'interne, des navettes pendulaires internes et une promotion active du covoiturage.

Contact

Caroline Dorst | Cheffe de projets | caroline.dorst@nyon.ch
Ville de Nyon | Chemin du Bochet 10, 1260 Nyon

MODE D'EMPLOI

MODE D'EMPLOI

L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES POUR LES PLANS DE MOBILITÉ

Dans le cadre de ses programmes de travail mobilité/économie et de sa planification directrice, l'Agglomération de Fribourg met à disposition plusieurs outils et mesures de financement pour les entreprises ou les groupements d'entreprises qui s'engagent à mener un projet de plan de mobilité suivant les principes édictés par l'Agglomération de Fribourg.

Principe de fonctionnement Entreprises - Agglomération de Fribourg: soyons simples et efficaces !

- C'est aux entreprises de mener leurs propres démarches. Elles seules connaissent le mieux leurs besoins et leurs contraintes.
- Les mesures de soutien de l'Agglomération de Fribourg sont conditionnelles: les plans de mobilité des entreprises doivent répondre aux critères édictés par l'Agglomération. Un engagement des entreprises sur la durée est une condition essentielle: changer les habitudes de mobilité demande du temps. Les financements sont aussi attribués dans la limite des contraintes budgétaires selon la règle «premier arrivé premier servi».
- L'Agglomération de Fribourg et ses partenaires sont à disposition pour soutenir les entreprises dans leurs efforts en leur donnant des informations sur les offres de transports, des outils de travail ou des conseils. Contactez-nous en cas de question!
- Le partenariat entre entreprises et l'Agglomération de Fribourg est important pour nous: n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour l'offre de transport (bus, RER, vélo, P+R...).

Organisation d'évènements de lancement et recueil de bonnes expériences

L'Agglomération de Fribourg organise des évènements visant à lancer des démarches sur des zones d'activités de l'agglomération de Fribourg. Elle cherche notamment à créer des dynamiques locales pour des plans de mobilité interentreprises.

Elaboration de plan de mobilité

Pour la réalisation d'un plan de mobilité, l'Agglomération de Fribourg contribuera à hauteur de CHF 1'800.- par entreprise.

Mesures incitatives soutenues dans le cadre des plans de mobilité

- **Subventionnement des abonnements de travail JobAbo**
En partenariat avec Frimobil, l'Agglomération participe au financement de JobAbo à hauteur de 10%, en sus de la réduction de 20% minimum, consentie conjointement par Frimobil (10%) et l'entreprise intéressée (minimum 10%), pour les abonnements de leurs collaborateurs. Cela représente au minimum 30% d'économie sur les abonnements transport public pour les employés. Voir aussi le détail sur www.frimobil.ch ainsi que les autres formules d'abonnements flexibles.
- **Station PubliBike**
En partenariat avec son prestataire PubliBike, l'Agglomération de Fribourg peut proposer aux entreprises d'installer une station de vélos en libre-service au cœur d'une zone d'activités. Contactez-nous pour connaître les détails de cette offre qui peut décupler l'utilisation du vélo par vos collaborateurs et visiteurs.
- **Autres mesures**
L'Agglomération de Fribourg propose des mesures complémentaires (écran d'information TPF, etc.). Contactez-nous pour connaître les dispositions mises en œuvre.

Comment bénéficier de ces soutiens?

Les entreprises disposent d'un guichet unique pour des renseignements:
Agglomération de Fribourg - Promotion économique
Snežana Peiry - snezana.peiry@agglo-fr.ch - T. 026 347 21 06

POUR EN SAVOIR PLUS

- Agglomération de Fribourg : www.agglo-fr.ch/mobilite
- Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg : www.fr.ch/smo
- Office fédéral du développement territorial : www.are.admin.ch
- SuisseEnergie : www.suisseenergie.ch/page/fr-ch/gestion-de-la-mobilite
- Plateforme suisse d'échange et d'information sur la mobilité : www.mobilservice.ch

Ce guide est disponible en français et en allemand au format numérique sur : www.agglo-fr.ch.

L'Agglomération de Fribourg et les communes remercient ses partenaires, notamment la Confédération suisse / Programme SuisseEnergie, l'Etat de Fribourg et Frimobil pour leur soutien actif dans la direction de la mobilité durable.

